



Encouragement aux activités des enfants de la maternelle à l'élémentaire.

«Une aide pour les familles, un soutien pour les associations.»

L'ENFANT

NOM de l'enfant :			
Prénom : Date de naissance : Adresse :	/	Cla	sse :
Les respo			
Téléphone :	arge :		
L'associat NOM de l'association Activité : Montant réglé : date d'inscription :/	1 :€		
TAMPON	de l'associa	tion OBLIGATO	DIRE:

Quelles sont les conditions?

Le dispositif s'adresse aux familles talusiennes dont les enfants sont en âge de fréquenter l'école maternelle ou élémentaire.
L'enfant doit être inscrit à une activité culturelle ou sportive proposée par une association ou une structure privée, y compris si celles-ci ne sont pas domiciliées sur Taluyers.

La commune participe aux frais réglés par les familles pour l'inscription de leur enfant à une seule activité par an.

La participation communale

est calculée en fonction du quotient familial CAF:

Quotient familial	< à 650	Entre 650 et 1220	> à 1220
Montant	75 euros	60 euros	45 euros

Quand et comment faire?

Les familles choisissent une activité et règlent la cotisation et l'adhésion à l'association. Le dossier est complété et signé par l'association et les représentants légaux.

Les familles retournent, avant le 30 novembre 2025, le document complété et les pièces justificatives à l'accueil de la mairie.





- Une attestation CAF mentionnant votre Quotient Familial
- Un justificatif de domicile (datant de moins de 6 mois),
- Un RIB





Pour tout renseignement

Accueil de la Mairie Tél.: 04 78 48 73 17

Courriel: mairie@taluyers.com

Dossier à rendre complet avant le 30 novembre 2025. La commune versera sa participation aux familles bénéficiaires par virement bancaire en janvier/février 2026.

Pour des raisons comptables, aucune demande ne sera recevable après le 15 décembre 2025.